



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20222
11 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

La lettre ci-jointe, datée du 10 octobre 1988, a été adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies. Comme demandé dans la lettre, celle-ci est distribuée comme document du Conseil de sécurité.

ANNEXE

Lettre datée du 10 octobre 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document intitulé "Position du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne la réunification de la Corée".

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre, ainsi que le document qui y est joint, en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) PAK Gil Yon

Pièce jointe

Position du Gouvernement de la République populaire démocratique
de Corée en ce qui concerne la réunification de la Corée

Le Président Kim Il Sung de la République populaire démocratique de Corée a présenté un rapport à la réunion nationale qui s'est tenue le 8 septembre 1988 pour célébrer le quarantième anniversaire de la fondation de la République populaire démocratique de Corée.

Dans la troisième partie de ce rapport, il a traité de la question de la réunification nationale dans les termes suivants :

...

Etant donné le caractère fondamental de la question de la réunification, notre parti et le gouvernement de la République énoncent les trois principes suivants : indépendance, réunification pacifique et grande unité nationale. Ces trois principes constituent le programme de réunification nationale le plus judicieux; ils sont conformes au désir d'indépendance du peuple coréen et à ses intérêts fondamentaux ainsi qu'aux tendances générales actuelles et aux aspirations des peuples dans le monde entier.

Pour régler de façon réaliste la question de la réunification nationale sur la base de ces trois principes, il convient de créer une République confédérale démocratique de Koryo (DCRK).

Une telle république confédérale est la forme la plus rationnelle que puisse prendre un Etat unifié capable de réaliser l'unité nationale en considérant comme essentiels le désir et les intérêts communs de la nation et en transcendant les idées et les systèmes.

La réunification nationale vise au bien de la nation coréenne tout entière, et non à celui d'une catégorie ou d'un secteur spécifique de la population. Par conséquent, les intérêts d'une catégorie ou d'un secteur particulier quel qu'il soit devraient être subordonnés aux intérêts communs de la nation. Pour réunifier le pays alors que des idées et des systèmes différents existent dans la partie nord et la partie sud de la Corée, il est nécessaire de créer un Etat unifié en fédérant les deux gouvernements autonomes, en laissant les deux systèmes en leur état actuel sur la base du principe de la coexistence, chacun s'abstenant de conquérir l'autre et chaque partie renonçant à dominer l'autre. La création de la République confédérale démocratique de Koryo constitue le seul moyen de régler correctement la question de la réunification dans l'indépendance et dans la paix, grâce aux efforts conjugués de toute la nation conformément à la volonté et au désir communs de cette nation.

A l'avenir, nous ferons aussi tous les efforts possibles pour réunifier le pays en créant la République confédérale démocratique de Koryo sur la base des trois principes de l'indépendance, de la réunification pacifique et de la grande unité nationale.

...

/...

Pour réunifier le pays dans l'indépendance et la paix, des dialogues et des négociations doivent s'instaurer entre le Nord et le Sud.

Le dialogue Nord-Sud ne peut réussir que si les deux parties adoptent une position et une attitude saines à l'égard des pourparlers - ces pourparlers doivent se tenir sur la base des trois principes de l'indépendance, de la réunification pacifique et de la grande unité nationale, qui constituent le programme de réunification commun à toute la nation.

Le dialogue Nord-Sud doit toujours viser à la réunification. La réunification représente l'indépendance de la nation et l'amour du pays et de la nation, alors que la division représente la dépendance à l'égard des forces étrangères et la trahison envers le pays et la nation. Il est inadmissible d'utiliser l'ouverture de pourparlers pour donner un caractère final et légal à la division en suivant les forces étrangères contre la volonté de toute la nation qui aspire à la réunification.

Le dialogue entre le Nord et le Sud doit avant toute chose apporter une solution aux questions fondamentales qui se posent à propos de la réunification. Tout plan qui consisterait à esquiver la discussion des questions politiques et militaires devant permettre la création des conditions de base préalables en vue de la réunification et qui donnerait la première place aux questions d'importance secondaire doit être dénoncé parce que faisant obstacle à la réunification et maintenant la division du pays en trompant l'opinion publique en Corée et à l'étranger et en recourant à des tactiques dilatoires.

Le dialogue Nord-Sud doit être un dialogue de vaste portée qui représente de manière démocratique les désirs et la volonté du peuple tout entier. Le dialogue en vue de la réunification ne doit pas être monopolisé par les autorités ni par un parti ou un groupe particulier. Doivent participer largement à ce dialogue non seulement les autorités du Nord et du Sud, mais aussi les différents partis, les organisations sociales, les personnes de tous les milieux, ainsi que nos compatriotes d'outre-mer. Ce dialogue devrait promouvoir activement différentes formes de contact et de négociation de caractère bilatéral et multilatéral.

Pour ce qui est de la question des pourparlers au plus haut niveau entre le Nord et le Sud, voilà ce que nous avons déjà proposé et notre attitude à cet égard est claire. Au cours de ces pourparlers, il convient de discuter et de décider avant toute chose de la question de l'adoption d'une déclaration de non-agression entre le Nord et le Sud par laquelle aucune partie ne serait soumise à des contraintes ni ne bénéficierait de garanties de la part de quiconque, ainsi que de la question de la création d'un gouvernement confédéral de l'Etat unifié en laissant en leur état actuel les deux systèmes au Nord et au Sud ou en créant un comité pour la réunification pacifique ainsi que pour la mise en place d'un tel gouvernement. Nous ferons bon accueil à ceux qui viendront à Pyongyang pour nous rencontrer s'ils sont animés du désir sincère de réaliser la réunification nationale en résolvant ces problèmes. Mais s'ils veulent militer en faveur du maintien définitif de la division du pays en "deux Corées", sans avoir les pouvoirs et la capacité de discuter et de décider de ces problèmes fondamentaux de façon indépendante, il n'est pas nécessaire qu'ils viennent pour nous rencontrer. Le but

à atteindre est de promouvoir des conditions qui permettront de tenir les pourparlers Nord-Sud au plus haut niveau et de parvenir aux résultats souhaités. A cette fin, les autorités sud-coréennes doivent renoncer à leur dépendance à l'égard des forces extérieures et se joindre à la nation tout entière dans la campagne qu'elle mène pour la réunification indépendante et pacifique du pays.

De grands obstacles et de grandes difficultés se dressent encore sur la voie de la réunification nationale. Toutefois, le fait que le pays sera ou non réuni dépend, à long terme, de la façon dont notre nation, qui est l'objet de cette réunification, mènera le combat. Tous les Coréens au Nord, au Sud et à l'étranger doivent faire des efforts inlassables, en s'attachant fermement au principe de la grande unité nationale, pour réaliser avec succès la réunification indépendante et pacifique du pays.
